

LA TAXE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (TiEOM)



LA TIEOM EST ENTRÉE EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2013, PUIS ÉTENDUE À TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CCPA DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021.



CHAQUE COLLECTE DE BAC EST COMPTABILISÉE ET RÉPERCUTÉE SUR LA TAXE FONCIÈRE.



**TAUX
2026**

Le conseil communautaire du 23/02/2026
a adopté, pour 2026, **UN TAUX DE 6,20%**
pour les 53 communes.

| **Pour rappel :**

Taux 2025 : 6,20%

~ Maintenu pour 2026



L'objectif est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux usagers la possibilité d'agir, en partie, sur le montant de leur taxe.

A noter : Le règlement de collecte stipule que le bac doit être rentré après la collecte. Aucun bac ne doit rester sur la voie publique.

BON A SAVOIR :

Si votre bac n'est pas plein : inutile de le sortir, il vaut mieux attendre la semaine suivante.

Pour les conteneurs enterrés : jeter son sac à un coût. Déposez-le uniquement quand il est plein.

TARIF D'UNE COLLECTE EFFECTUÉE EN 2025 APPLIQUÉE SUR LA TAXE FONCIÈRE 2026

TYPE DE BAC | EN VOLUME

TARIF D'UNE COLLECTE | EN €

Bac 80L (non disponible)	6,61€
Bac 140L	7,98€
Bac 180L	8,89€
Bac 240L	10,27€
Bac 360L	13,01€
Bac 660L	19,86€
Bac 770L	22,37€
1 Rouleau de 25 sacs blancs 50L *	148€
1 Rouleau de 25 sacs blancs 30L *	137€
1 Accès conteneur enterré 50L **	2€

* Sacs blancs remis à titre exceptionnel à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage.

** Le conteneur enterré est réservé aux habitants dotés d'un badge d'accès.



TAXE D'ORDURES 2026
= Part fixe + Incitative

Part fixe : base foncière de chaque bien immo x 6,20%
Part incitative : nbr de collecte 2025 x tarif d'une collecte
| Attention : Part incitative décalée d'une année

VOUS ÊTES **PROPRIÉTAIRES** ? **CONNECTEZ-VOUS**



ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE PERSONNEL DÉCHETS

Afin de suivre **les fréquences de collecte de votre bac d'ordures** ménagères attribuées à l'adresse de votre bien, **vous pouvez activer votre compte personnel** en vous connectant sur le site Internet de la CCPA .

www.cc-plainedelain.fr

Onglet : Déchets > Accès à mon compte bac
(espace réservé aux propriétaires)

PREMIÈRE CONNEXION ?

Pour connaître votre code d'accès, **contactez le :**



0 800 35 30 25*

appel gratuit

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE N° VERT EST À VOTRE DISPOSITION POUR :

- ✓ Commander un bac
- ✓ Echanger ou remplacer votre bac
- ✓ Effectuer une maintenance sur un bac
(ex : couvercle cassé)
- ✓ Signaler votre départ ou arrivée lors d'un déménagement
(Obligatoire au même titre que l'eau ou EDF)
- ✓ Si vous êtes propriétaire : connaître les levées de bac
- ✓ Si vous êtes propriétaire : connaître les accès avec badge
- ✓ Besoin d'une précision sur la part incitative de ma taxe d'ordures
- ✓ Signaler une erreur dans vos coordonnées (nom ou adresse)



0 800 35 30 25*

appel gratuit